

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Nous rejoindre ou adhérer :
Section SUD Santé Sociaux CHV
177 Rue de Versailles
78150 Le Chesnay - Rocquencourt
☎ **Mignot** : 01 39 63 80 59
☎ **Richaud** : 01 39 63 91 00
@ : sud.chv@ght78sud.fr

 SUD Santé Sociaux CH Versailles

Syndicat Départemental
220 Rue Mansart
78370 Plaisir
☎ **Département** : 06 49 65 61 58
@ : sudsantesociaux78@gmail.com
Internet : solidaires78.org

 SUD Santé Sociaux 78

Pour ne pas
perdre le
Nord,
orientez-
vous vers
SUD

SOMMAIRE :

- Page 2 : Manif 1er Mai
Page 3 : Manif fonction publique 13 Mai
Page 4 : Faites ce que je dis, pas ce que je fais
Page 5 : Manif hommage à Clément MERIC, Le saviez-vous ?
Pages 6 et 7 : 80 ans de la sécurité sociale
Pages 8 et 9 : CSE du 26 juin
Pages 9 et 10 : F3SCT du 1er juillet
Page 10 : Décret et arrêté

ÉDITO :

BONNES

VACANCES !



V
I
R
U
S

Le journal
qui s'attrape

N° 160
JUILLET 2025

Manif du 1er Mai

Comme tous les ans nous participons à la journée internationale des droits des travailleuses et travailleurs. Cette année le thème était tout trouvé avec la montée des thèses de l'extrême droite en France. Le discours raciste, sexiste et homophobe s'est décomplexé dans les médias et le langage quotidien. Ce que l'on entend souvent, c'est le fameux "on n'a pas essayé". Alors pour ceux qui voudraient essayer l'extrême droite, c'est comme essayer de sauter d'une falaise sans parachute. L'arrivée va être très douloureuse, voire mortelle. L'extrême droite défend les intérêts de la classe bourgeoise et des



ultras riches, la preuve avec M. Bardella qui vient plaindre Bernard Arnault qui pourrait être amené à payer plus d'impôts. Voilà leur priorité. L'extrême droite a aussi voté contre toutes les mesures sociales (augmentation des salaires, gel des loyers, indexation des salaires sur l'inflation...)

mais en faveur des ultra-riches contre le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF), la remise en cause des niches fiscales, plus de transparence sur les dividendes des grandes entreprises... L'extrême droite n'a jamais été et ne sera jamais l'alliée des travailleuses et travailleurs et se placera toujours du côté des ultra-riches. Elle réclame le retour des pesticides pour une agriculture intensive, ce qui détruit l'environnement, les abeilles en particulier, pour faire plaisir à la FNSEA et la Coordination rurale par exemple. Nous préférons une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement dans la droite ligne de nos ami·e·s de la Confédération Paysanne.



Manif Fonction Publique du 13 Mai



Rendez-vous était donné pour la défense et l'amélioration des services publics :

- pour la suppression de tout jour de carence
- pour la suppression de la baisse de l'indemnisation du congé maladie ordinaire
- pour le rétablissement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- pour l'attribution de 85 points d'indice pour toutes et tous, la revalorisation du point d'indice, l'indexation sur l'inflation
- pour des créations d'emploi à hauteur des besoins et un plan massif de titularisations pour redonner de l'air aux services publics
- pour la fin des attaques et des menaces contre les agent·e·s publics et le fonctionnaire-bashing des responsables politiques et gouvernementaux.

Un service public au plus près de la population et non regroupé dans de grands centres comme les impôts, les centres de la sécurité sociale ou les hôpitaux. L'hôpital et l'éducation nationale qui sont aux abois avec des baisses drastiques de budget au profit de l'armée et de la police. On voit la priorité de ce gouvernement qui préfère mater la rébellion plutôt que d'écouter la rue, à l'image du dialogue social qu'il a mis en place. Tous ces politiciens qui veulent nous dire comment et jusqu'à quand travailler alors qu'ils n'ont jamais bossé de leur vie.



Faites ce que je dis, pas ce que je fais

Nous connaissons tous la situation économique de l'hôpital, au point où certains achètent eux-mêmes les fournitures pour leur service comme par exemple les stylos puisque les commandes Lyreco sont régulièrement bloquées. Là où le bât blesse, c'est que si le personnel fait des efforts, notre Direction ne semble pas avoir la même vision de l'effort. En effet, nous avons appris par des collègues syndicalistes que les Directions du GHT sud se sont retrouvées à Rambouillet pour un séminaire de deux jours. Cerise sur le gâteau, iels ont été logé·e·s à l'hôtel. Coût de l'opération, plusieurs milliers d'euros. Si nous ne sommes pas opposé·e·s à ce que la Direction fasse un séminaire, il nous semble qu'à Mignot, il y a moyen de réserver l'amphithéâtre de l'EFS, qui a la capacité d'accueillir l'ensemble des Directions pour faire ces séminaires. De plus, Rambouillet / Versailles en voiture c'est une heure max. Ces dépenses nous semblent malvenues dans une période où chacun·e est contraint·e dans ses commandes. Puisque la Direction ne semble pas concernée par l'effort à faire, nous vous invitons à envoyer le courrier suivant à la Direction.

A Monsieur Le Directeur du Centre Hospitalier de Versailles,

Monsieur Le Directeur,

Etant sensibilisé·e à la situation financière désastreuse de l'établissement, je fais attention à la moindre dépense quotidiennement, conscient·e que cette situation ne devrait pas durer si chacun·e faisait attention. Suite à l'article paru dans l'excellent journal Virus dans lequel j'apprends que vous dépensez de l'argent pour un séminaire ayant coûté plusieurs milliers d'euros alors que nous avons du mal à obtenir de simples stylos, je me permets de vous solliciter afin de pouvoir également en profiter.

Travaillant dans le service de....., et habitant à, je sollicite votre bienveillance afin de pouvoir bénéficier aussi de nuits d'hôtels lors de mes futures formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, toute ma reconnaissance pour le geste que vous ferez pour moi.

Manif en hommage à Clément MÉRIC



Le dimanche 8 juin avait lieu à Paris une manifestation en hommage à notre camarade Clément MÉRIC, tué en plein Paris par des militants d'extrême droite le 5 juin 2013. Cette commémoration annuelle permet de



rappeler à quel point l'extrême droite est violente, allant jusqu'à tuer. Si Clément MÉRIC en a fait les frais, il est loin d'être le seul. Il y a eu récemment Hichem MIRAOU, tué par balles à Puget sur Argens par un militant d'extrême droite, mais aussi Frederico Martín ARUMBURÚ, joueur international de rugby Argentin, tué à Paris le 19 mars 2022 par des fachos. Des situations comme celles-ci, vous pouvez en retrouver plein sur internet. Si les médias abordent facilement les assassinats commis par des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), ou les vitrines cassées par des militant·e·s d'extrême gauche, ils sont beaucoup plus discrets lorsqu'il s'agit de l'extrême droite. Allant même à flouter le visage et ne pas divulguer le nom de ces derniers, là où ils n'hésitent pas à montrer la photo et donner le nom lorsque la personne est de type Africain ou Maghrébin. Nous ne cautionnons pas la violence d'où qu'elle vienne, mais à choisir nous préférons voir des vitrines tomber plutôt que des vies humaines. SIAMO TUTTI ANTIFASCISTI.

Le saviez-vous ?

Lorsque vous êtes en Congé de Maladie Ordinaire (CMO), vous disposez de 48h pour transmettre votre arrêt. Si vous dépassez ce délai, un courrier vous sera envoyé stipulant qu'en cas de récidive dans un délai de 24 mois, la moitié du montant de la rémunération afférente à la période écoulée entre la date d'établissement de l'arrêt de travail et la date d'envoi sera retenue sur votre salaire. Pensez à prévenir l'administration et votre cadre dans les plus brefs délais. Une jurisprudence de 1977 stipule qu'un agent en congé maladie peut bénéficier de ses congés annuels à l'issue de son arrêt. Une autre jurisprudence de 1991 stipule que les agents de la Fonction Publique Hospitalière ne sont pas contraints par les horaires de sorties. Donc si vous êtes contrôlé·e à domicile de manière inopinée, aucune sanction ni retenue sur salaire ne peut vous être appliquée en cas d'absence. Par contre, vous serez forcément convoqué·e par la suite, et vous avez OBLIGATION de vous rendre à cette convocation sous peine d'être contraint·e de rembourser vos jours d'arrêts maladie. Concernant l'accident de travail et la maladie professionnelle, vous avez un délai de deux ans pour les faire constater. En effet, des symptômes peuvent survenir plus tard. Par contre, une fois constaté par un médecin, vous avez 15 jours pour établir la déclaration et 48h pour expédier votre certificat médical.



80 ans de la Sécurité Sociale

C'est au sortir de la seconde guerre mondiale qu'est créée la Sécurité Sociale. Le patronat est déconsidéré en raison de sa collaboration avec l'ennemi nazi, tandis que la classe ouvrière est grandie par sa lutte dans la résistance, dont le CNR (Conseil National de la Résistance), comptant le regretté Stéphane HESSEL, a inscrit à son programme "un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail". Alors que le pays est ruiné et détruit, le Ministre communiste du Travail Ambroise CROIZAT et le haut fonctionnaire Pierre LAROQUE publient les 4 et 19 octobre 1945 les ordonnances qui donnent vie à la Sécurité Sociale. Elle est le principal pilier de la protection sociale avec à son fondement, la doctrine suivante : "Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins". La Sécurité Sociale repose donc tout à la fois sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, et de démocratie. Elle repose sur le modèle "Bismarckien" (gestion par les partenaires sociaux, financement par des cotisations à la charge des employeurs et des salarié·e·s) et gère à l'époque un budget unique pour :

- La maladie, la vieillesse, la famille et l'autonomie

Extrait de l'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 :

"La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse,

à tout moment, la menace de la misère. Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants, mais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'organiser le cadre dans lequel se réalisera progressivement ce plan (...).

Il est institué une organisation de la sécurité sociale, destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maladie ou de maternité qu'ils supportent".

Elle est à l'époque gérée au 2/3 par les salarié·e·s et pour le dernier tiers par le patronat. Cette répartition reflète l'équilibre des forces en présence et évite au patronat de faire main basse sur la sécu. Mais dès le départ, la sécurité sociale doit faire face à l'hostilité du patronat, des agriculteurs et des médecins libéraux. Les patrons pour la partie monnaie, les agriculteurs car ils ne voulaient pas payer de cotisations, la terre étant

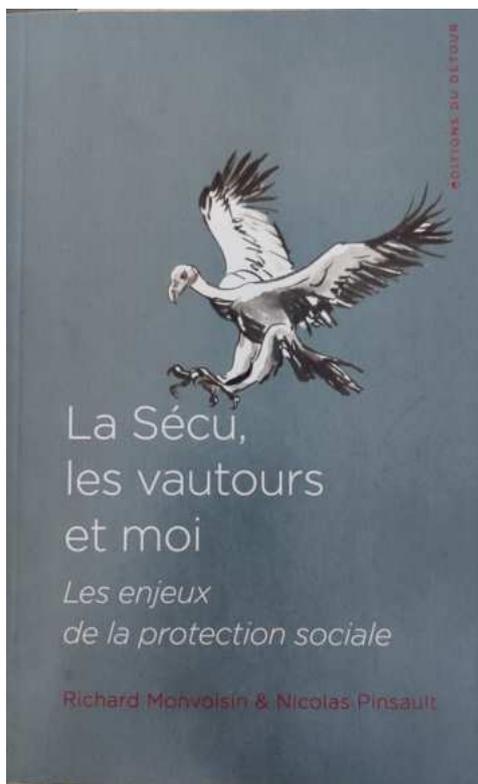
pour eux à l'époque le meilleur des coffres-forts et les médecins libéraux qui voulaient que soit reconnue la "Charte de la médecine libérale" et ne pas se voir imposer des tarifs. Dès l'année suivante, la sécurité sociale gère les risques professionnels. Elle gère les retraites et le chômage, les accidents du travail... Ceux qui géraient la sécurité sociale étaient élu·e·s. Il y a eu peu de déficits, mais toujours comblés par une hausse des cotisations. En 1967, changement de décor. Le

gouvernement POMPIDOU, avec les ordonnances JEANNENEY, crée la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) qui sépare les branches maladie,



vieillesse et famille. Mais surtout, les Directeurs de caisse sont nommés par décrets, en lieu et place des élu·e·s. Dernier coup de poignard pour les salarié·e·s, le paritarisme. C'est-à-dire, 50% de salarié·e·s et 50% de patrons. En 1996 avec la Loi JUPPE, le budget est étatisé. La constitution est modifiée pour y inscrire la création d'une Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS). Un objectif de dépense est créé, le fameux ONDAM, que nous dénonçons. C'est également l'accroissement des tarifs d'accès à l'hôpital, restrictions sur les médicaments remboursables, blocage et imposition des allocations familiales versées aux familles, augmentation des cotisations maladie pour les retraités et les chômeurs, création de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) dont le produit est affecté à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) chargée de la gestion des déficits des régimes de sécurité sociale. Tout cela faisait suite à la création de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) en 1991, et renforcement du pouvoir des acteurs administratifs et politiques dans les caisses au détriment des syndicats. Avec la CSG et la CRDS, le financement de la sécurité sociale se fait également via l'impôt. La suite, c'est le fameux trou de la sécu. Comment est-il créé ? Avec l'étatisation du budget, cela permet aux gouvernements successifs d'exonérer les grandes entreprises de cotisations sociales, et donc de moyens financiers pour la sécurité sociale et ses branches. Ces exonérations sont censées être compensées par une ponction sur le magot récolté via la TVA. En 2022, c'est 73 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales patronales du régime général, et 75 en 2023. On cherche des sous, il y en a à récupérer. Ces cadeaux au patronat se font sur fond d'un chantage à l'emploi. Pourtant, les grandes entreprises continuent de licencier. On ne compte pas non plus les mesures de déremboursement des médicaments, de franchises médicales etc., aussi inefficaces qu'inutiles puisque le problème ne vient pas de là. La fraude à la sécurité sociale par les particuliers représente environ 1 milliard d'euros. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est une goutte d'eau sur un budget global d'environ 800 milliards. A cela il faut ajouter les différentes réformes sur les retraites, sur l'assurance chômage, toujours au détriment des salarié·e·s. Tous ces politiques qui décident de

notre avenir et de nos conditions de vie n'ont jamais travaillé, et ne savent donc pas ce que l'on vit. Pourtant, la sécurité sociale est ce qui a permis au cours du 20e siècle l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, de pouvoir se soigner, de percevoir un revenu lorsque l'on est licencié. Y ont également contribué les différentes mesures sociales sous les gouvernements de "gauche", comme la retraite à 60 ans, la création des CHSCT, l'abaissement du temps de travail à 35 heures. Vous l'aurez compris, les différents gouvernements ont fait main basse sur notre sécurité sociale, sur notre argent et nos vies. Il est donc important de se battre pour sauvegarder et améliorer notre sécurité sociale, qui fête ses 80 ans cette année. Il faut aussi pouvoir reprendre le contrôle, c'est notre argent, c'est à nous de décider. Le salarié n'est pas un coup, c'est un producteur qui permet aux patrons et directeurs de faire tourner leurs entreprises. Il n'y a pas de charges patronales mais des cotisations sociales. Ceux qui souhaitent imposer des complémentaires santé au détriment de la sécurité sociale, sachez que le jour où il n'y aura plus de cotisations sociales, il n'y aura plus de chômage, plus de prise en charge des accidents du travail, ni de retraites. Pour ceux qui auront les moyens financiers de se payer une complémentaire santé, ça ira. Pour les plus précaires, bon courage. Car les complémentaires fixent leurs tarifs en fonction de votre âge et non de vos revenus. Nous continuerons à nous battre pour un système collectif et solidaire afin que chacun·e puisse continuer à bénéficier de notre système de protection sociale. Nous préférons augmenter les cotisations sociales pour un système solidaire qui rembourse à 100% plutôt que d'engraisser des mutuelles au système individualiste qui ne feront que du fric sur notre dos pour la très grande majorité d'entre elles. L'égalité salariale femme/homme rapporterait plusieurs milliards. Que votre salaire soit supérieur ou inférieur à 3900€, en alignant les cotisations retraites à 10%, cela rapporterait également plusieurs milliards. Les 14 milliards manquants correspondent au Ségur de la santé, accordé



vos revenus. Nous continuerons à nous battre pour un système collectif et solidaire afin que chacun·e puisse continuer à bénéficier de notre système de protection sociale. Nous préférons augmenter les cotisations sociales pour un système solidaire qui rembourse à 100% plutôt que d'engraisser des mutuelles au système individualiste qui ne feront que du fric sur notre dos pour la très grande majorité d'entre elles. L'égalité salariale femme/homme rapporterait plusieurs milliards. Que votre salaire soit supérieur ou inférieur à 3900€, en alignant les cotisations retraites à 10%, cela rapporterait également plusieurs milliards. Les 14 milliards manquants correspondent au Ségur de la santé, accordé

aux soignant·e·s mais non financés. Cherchez l'erreur ! Pour les retraites, 1% d'augmentation de cotisation patronale résorbe le déficit. Enfin, si vous souhaitez mieux comprendre et connaître notre sécurité sociale,

nous ne pouvons que vous recommander l'excellent livre "La sécu, les vautours et moi - Les enjeux de la protection sociale" de Richard MONVOISIN et Nicolas PINSAULT aux éditions du Détour.

CSE du 26 juin 2025

(Comité Social d'Etablissement)

Organisation estivale (capacitaire RH) : En moyenne, le capacitaire de cet été est supérieur à celui de 2024, sauf en août (effet JO). Pas de fermeture de lits sur les spécialités médicales. Passage à 10 lits le week-end en UHCD. Les UMC sont fusionnées sur 22 lits du 25/07 au 24/08. Fermeture également de 4 lits de pédiatrie sur le secteur adolescents. En gériatrie, GAP descend à 14 lits et le SMR à 17 (sur un étage), couplé à une fermeture de lits dans d'autres structures du bassin de population, nous alertons sur une potentielle tension de lits pour le secteur gériatrique. Maintien des lits ouverts en orthopédie. Vigilance sur la psychiatrie du fait de la fermeture du secteur 16 (Rambouillet Adultes)

Il y a des tensions RH la nuit dans les services d'hémato, de diabéto et de gériatrie.

Fonctionnement du fonds de dotation : Ce fond est financé principalement par des dons fléchés, à hauteur de 30 à 60k€ par an, venants de 30 à 35 donateurs. Les actions réalisées : maison des soignants (salle de sport 200k€ sur un don de la FHF), espace convivialité en gériatrie, mannequin de simulation, film sur l'ACR en salle de naissance, aménagement de la chambre 48 en pédiatrie, fête de Noël en pédiatrie, décorations en médecine ambu, formation sur l'Accueil des Jeunes Adultes. Le SMPS demande que le bilan financier soit fourni.

Sous-commissions du CSE : Nous avons demandé à la direction de clarifier le fonctionnement des sous-commissions du CSE (désignations, missions). Il est rappelé que ne peuvent siéger à ces commissions que les membres élus (titulaires et suppléants) au CSE. Les sous-commissions permanentes concernent l'organisation du temps de travail, le logement, la crèche, la formation. Il est possible de créer des commissions temporaires (par exemple pour les élections professionnelles).

Hôpital de jour pour adolescents (ex CAP VERS) : L'accent est mis sur un doublement de la file active à moyens constants. Le projet présenté n'est pas très

différent de l'organisation actuelle, si ce n'est le doublement des ateliers. Ceci nous incite à penser que le but non avoué était la dissolution de l'ancienne équipe. Un point positif est la création d'un groupe parents.

Modification du fonctionnement du secrétariat de Chir Ambu : Nous est présentée la réorganisation du secrétariat de Chir Ambu pour augmenter l'amplitude horaire totale, afin d'assurer l'accueil des patient·e·s pour fluidifier leur circuit. L'équipe est satisfaite de cette nouvelle organisation. Vote pour à l'unanimité.

Réorganisation temporaire (estivale) du service de pneumologie : Les retours d'expérience des étés précédents ont révélé une surcharge de travail liée à la diminution des effectifs en début et fin de journée, du fait de la présence de 3 agents en 12h au lieu de 4. L'équipe d'AS a proposé un passage en 10h à 4 agents pour la période estivale, pour optimiser la prise en charge des patient·e·s le matin et le soir, organisation qui nous est présentée par la Direction des Soins. Vote pour à l'unanimité.

Avis sur le projet de délibération relatif au compte financier et à l'affectation des résultats : Au prix d'efforts importants dans tous les services de l'hôpital, l'année 2024 est marquée par une franche réduction du déficit d'exploitation, qui passe de 30M€ à 17M€ après aides. Reprise de l'activité (augmentation de 8% des séjours, de 27% sur l'activité externe, 13,4% des produits de l'activité hospitalière : les séjours, +5M€ sur les autres produits). Point d'attention sur l'effet année pleine des réformes du financement de la psy et du SMR, qui sont neutres pour l'instant (+3% pour la



psy, SMR stable avec une dotation de 566k€ dégressive sur 4 ans).

Du côté des charges, elles augmentent de 4%, ce qui est moins que l'augmentation de l'activité. Dans le détail, les charges de personnel augmentent de 3,9% (8,4 M€ dont 6M€ liés à l'intérim 46,5 ETP vs 15,7 en 2022, le reste étant dû à l'impact des revalorisations salariales), les charges à caractère médical de 12,3%, les charges hôtelières sont en baisse de 11%, les charges financières sont en hausse de 3,9%. Le déficit se réduit à moins de 5% des produits. Notre capacité d'autofinancement reste négative à -5,5M€, ce qui contribue à dégrader les ratios financiers qui sont préoccupants et nous empêchent d'emprunter pour équilibrer le budget. Tout ceci contribue à nous maintenir dans une situation financière très difficile malgré les efforts fournis par toutes. On peut s'attendre à subir les restrictions budgétaires actuelles pendant encore plusieurs années. L'objectif affiché pour 2025 est un déficit de 10M€. Bon courage !!!

Votes : pour 2 (SMPS), abstention 10 (7 SUD, 2 CGT, 1 FO)

Rapport d'activité : Le document nous présentant le rapport d'activité est plus clair et plus agréable à lire qu'à l'accoutumée. Il est en lien avec le projet stratégique et sera consultable sur la GED (BlueKango).

Projet stratégique : Le projet présenté est revu à la baisse à 97M€. La direction nous indique l'urgence de contractualiser avec l'ARS pour sécuriser l'aide de 47M€ et réaliser le projet. La mort du bâtiment Ségur a été annoncée et c'est une bonne nouvelle pour nos finances.

Les grands axes du projet présenté sont le regroupement de l'activité ambulatoire au RdC et au

premier étage afin de fluidifier les parcours et optimiser les coûts, la densification des lits d'hospitalisation conventionnelle dans les étages, l'internalisation de l'anapath au niveau des laboratoires (une arlésienne), l'humanisation des étages, et l'extension du capacitaire de la psychiatrie au 4e liée à la disparition du bâtiment Ségur.

On nous informe que l'ouverture du service d'oncologie est prévue à l'automne 2025, soit 2 ans après sa fermeture.

Certification HAS : La prochaine visite de certification aura lieu en mars 2026. Comme vous avez pu le constater si vous lisez vos mails pros, la machine est en marche ! Les critères seront plus difficiles à

respecter que lors de la certification précédente.

La direction insiste sur l'importance de cette certification pour l'avenir de notre établissement. La Directrice gérant l'accréditation étant partie, une nouvelle

devrait arriver en septembre. Encore un départ de Directeur/rice. Que se passe-t-il ?

CEFOP : On nous présente un projet concernant le Centre de Formation Professionnel du GHT 78 sud (créé il y a deux ans). Il est question de valoriser les services dont sont issus les formateurs en leur reversant une partie du bénéfice réalisé par le CEFOP pour l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

Vote favorable à l'unanimité.



F3SCT du 1er Juillet 2025

(Formation Spécialisée en Santé et Sécurité et des Conditions de Travail)

Point d'étape DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) : Après des années sans mise à jour de ce document (qui est pourtant obligatoire), la Direction et les représentants du personnel ont commencé à élaborer la liste des risques présents sur l'établissement, en commençant par le pôle "personnes âgées", la "pharmacie", ainsi qu'une ébauche du pôle "urgences soins critiques". C'est un travail fastidieux mais indispensable pour pouvoir élaborer des actions de réduction des risques. Ce document sera accessible sur

BlueKango. Des binômes passeront dans les services pour analyser les risques avec les équipes.

Zones Fumeurs : Un recensement des zones fumeurs a été effectué il y a quelques mois. Une réflexion sur l'organisation de ces zones est en cours afin de limiter les nuisances. Elles seront identifiées et aménagées dans un futur plus ou moins proche (en fonction du coût). Nous nous questionnons sur l'évolution potentielle de la législation suite à la parution d'un décret concernant l'interdiction de fumer

dans certains lieux publics. En lien avec le développement durable, se pose la question du recyclage des mégots. Nous posons la question de la prévention du tabagisme au sein de l'hôpital, à laquelle il nous est répondu que l'ELSA (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie) est disponible toute l'année pour accompagner les agents.

Plan d'action Urgences : Le recours à l'intérim a diminué grâce à une intensification des recrutements de vacataires. La direction compte sur les effets des textes réglementant l'intérim pour améliorer encore la situation. Le reste des mesures présentées ne sont pas spécifiques aux urgences.

Point d'étape sur l'enquête F3SCT en maternité : Le plan de cadrage a été défini lors d'une réunion en amont de l'instance. Une trame des entretiens va être établie. Un échantillon de personnel sera vu dans les secteurs Espace Santé des Femmes, Maternité 1 et 2, URGO, Bloc opératoire et salles de naissances. Une demi journée sera consacrée à chaque secteur.

Point FEI : données relatives aux agressions du personnel : Depuis le 1er janvier, 18 événements indésirables concernant des agressions ont été déclarés. Il faut que le personnel déclare tout type d'agression (physique ou verbale) et n'hésite pas à aller porter plainte. Chaque agent qui déclare une agression reçoit un courrier de l'administration détaillant les procédures à suivre.

Parking vert : Avec l'annonce de l'enterrement du bâtiment Ségur, nous relançons l'idée de l'extension du parking vert. On nous dit que ce n'est clairement pas à l'ordre du jour financièrement et qu'il faut d'abord régler le problème de la dizaine de voitures



ventouses et du mauvais stationnement de certains personnels. Nous rappelons que nous avons suggéré la pose de bites en plastique pour délimiter les emplacements, le marquage au sol étant vraiment peu visible. Il est vrai que certains se garent vraiment mal en prenant deux places. Un peu de civisme afin d'arranger tout le monde, c'est pas mal non plus.

Mobilier en imagerie : problématique des commandes de chaises : Pourquoi ce point plus qu'un autre est abordé en instance vu le nombre de commandes en "attente longue durée" ? Le Directeur de la DHAL nous annonce que la commande de 5 sièges pour le service d'imagerie des urgences a été honorée début juin. Livraison prochaine des chaises.

Décret et arrêté

Décret n° 2025-564 du 21 juin 2025 relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel dans la fonction publique. L'état français se conforme enfin par décret à une jurisprudence européenne concernant le report de congés annuels non pris pour raison de santé. L'article 1 précise que :

- Lorsque le fonctionnaire est dans l'impossibilité, du fait d'un congé pour raison de santé, ou du fait d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales, de prendre son congé annuel au cours de l'année au titre de laquelle il lui est dû, il bénéficie d'une période de report de quinze mois, dont la durée peut être prolongée sur autorisation exceptionnelle du chef de service. La période de report débute à compter de la date de reprise des fonctions. Pour les congés annuels acquis pendant un congé pour raison de santé ou un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales, elle débute, au plus tard, à la fin de l'année au titre de laquelle le congé annuel est dû.
- A l'exclusion du cas où le fonctionnaire bénéficie d'un report du fait d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales, le report est limité aux droits non-utilisés relevant des quatre premières semaines de congé annuel par période de référence.
- Il précise également que " lorsque le fonctionnaire n'a pas été en mesure de prendre son congé annuel avant la fin de la relation de travail, les droits non-utilisés donnent lieu à une indemnité compensatrice.

Arrêté du 27 juin 2025 fixant les taux de promotion pour l'année 2025 dans certains corps de la fonction publique hospitalière. Ils sont enfin arrivés !!! Pour résumé, les ratios soignants baissent, les ratios administratifs et techniques augmentent. Les médicotechniques restent pratiquement stables. Inutile de nous appeler, nous n'avons pas encore la date de la réunion des promos de grades.